



## AVIS PUBLIC

### Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 20 octobre 2020, le Règlement autorisant l'aménagement d'un fossé de rétention permettant le raccordement de la conduite de trop-plein du poste de pompage de la rue Saint-Maurice et décrétant un emprunt à cette fin de 2 100 000,00 \$ (2020, chapitre 130) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 10 décembre 2020;
- le 15 décembre 2020, les règlements suivants :
  - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs exigibles pour divers services rendus par la Direction de la police (2017, chapitre 28) afin de modifier la tarification d'une demande de certificat de recherche reliée à l'obtention, au maintien ou au renouvellement d'un permis de chauffeur de taxi (2020, chapitre 150);
  - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2001, chapitre 3) afin de revoir la tarification des stationnements aux intersections des rues Niverville et Saint-Olivier et des rues Saint-Olivier et des Forges ainsi que de retirer un type de permis de stationnement donnant accès à l'Autogare, aux stationnements Badeaux et du parc Portuaire à des heures déterminées (2020, chapitre 151);
  - Règlement modifiant le Règlement établissant le Programme de « Restauration du patrimoine immobilier » (2020, chapitre 26) afin de modifier les modalités financières entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (2020, chapitre 152);
  - Règlement modifiant le Règlement établissant un mode de tarification relatif à l'accès au parc de l'île Saint-Quentin (2017, chapitre 31) afin de créer une période de gratuité couvrant la saison hivernale 2020-2021 et se terminant le 15 mars 2021 (2020, chapitre 154);
  - Règlement modifiant le Règlement sur les aires écologiques, les espaces verts, les parcs, les parcs-écoles et les zones de conservation naturelles (2019, chapitre 10) afin de revoir les jours et les heures d'ouverture du Parc de l'île Saint-Quentin durant la période hivernale 2020-2021 se terminant le 15 mars 2021 (2020, chapitre 155);
  - Règlement accordant une subvention non récurrente à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières » (2020, chapitre 158).

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 19 décembre 2020.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière